Chères Consœurs, chers Confrères,

Le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ), auquel notre Compagnie est affiliée, vient de publier l'ouvrage « Intelligence artificielle et experts de justice », élaboré par sa commission IA. Nous avons le plaisir de vous le transmettre en pièce jointe.

Ouvrage_IA_et_experts_de_justice_2026_.pdf

L'intelligence artificielle s'est installée très rapidement dans nos pratiques : d'après un sondage du CNCEJ auprès de plus de 1 500 experts, plus d'un sur trois y a déjà recours dans ses missions. Recherche documentaire, synthèse de pièces, aide à la rédaction : ces usages soulèvent des questions très concrètes de confidentialité, de protection des données et de responsabilité, auxquelles ce guide apporte des réponses opérationnelles.

Préfacé par le directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, il aborde successivement :

– les notions essentielles et les outils d'IA utiles à l'expert ;
– le cadre juridique (règlement européen sur l'IA, RGPD, confidentialité, traçabilité) et la déontologie ;
– les usages possibles, de la préparation de la mission à la rédaction des notes aux parties et du rapport ;
– les bonnes pratiques expertales, illustrées par des cas concrets.

Vous y trouverez également des outils directement utilisables : un test de cinq questions à se poser avant tout recours à l'IA, des modèles de mentions pour vos notes et rapports, des modèles de documents de traçabilité et une méthode de pseudonymisation des pièces.

Le fil conducteur est clair : l'IA peut assister l'expert, elle ne remplace ni son raisonnement ni sa responsabilité. Nous attirons particulièrement votre attention sur quelques recommandations : ne pas utiliser d'outils grand public non sécurisés pour traiter des pièces d'expertise, vérifier systématiquement à la source tout ce que produit l'IA, garder une trace de son utilisation, et en informer les parties lorsqu'elle a contribué à votre analyse.

Cet ouvrage n'a pas de valeur normative : il propose un cadre de référence établi en l'état des textes à la date de sa publication, et rappelle que l'usage de l'IA ne dispense en rien du respect de nos règles de déontologie. Il intéressera toutes nos spécialités et comporte notamment des développements propres aux données de santé et aux outils de traduction.

Nous vous invitons vivement à en prendre connaissance. Il est également téléchargeable sur le site du CNCEJ (www.cncej.org, rubrique Publications > Les guides pratiques).

Le Conseil d'Administration reste à votre disposition pour toute question.

Bien confraternellement,